

Association fédérée ou territoire :

PARTAGE D'EXPERIENCES

Le partage d'expériences capitalise les savoir-faire originaux des structures APAJH. Il permet de valoriser et essaimer des pratiques ou expériences innovantes, c'est-à-dire allant au-delà de la stricte conformité réglementaire et facilitant la résolution de problèmes. Celles-ci peuvent concerner des thématiques diverses : l'accompagnement des personnes, l'usage du numérique, le développement de nouveaux dispositifs, l'amélioration continue, l'organisation...

• Structure(s) concernée(s):
● Intitulé de la bonne pratique :
● Objectif visé :
• Description synthétique :
Personne ressource
nom, prénom:
Fonction:
Tél:
@ Mail:
Validation de la fiche par le directeur le/
Pièces jointes

